



Le P'tit Châte

SOUVENIRS D'UN TEMPS OÙ L'ON PRENAIT LE TEMPS...



LE TACOT traversé notre commune de 1893 à 1939a. Il reliait Dompierre à Lapalisse.

Souvenirs de Suzanne Damien, une habitante amoureuse de Châtel Perron, décédée en 2012 : « [...] C'était en 1927, j'avais alors 3 ans. Comme c'est loin et près, à la fois dans mon souvenir ! Je nous revois, mes parents et moi dans la petite gare où Madame Petitjean, la "chef de gare" m'impressionnait beaucoup derrière son guichet. Le train arrivait en gare, lentement de la direction de Dompierre et le visage noirci du chauffeur de la locomotive, me faisait un peu peur. Les voyageurs montaient, on chargeait dans un wagon les colis et les sacs postaux. J'étais assise sur les genoux de maman, près de la vitre, et alors, la grande aventure commençait...

Avec quelques secousses, le train démarrait, sifflait au premier virage et le paysage défilait devant mes yeux émerveillés. [...] »

Qualifié de chenille préhistorique brinquebalante, le tacot était composé de 5 à 6 voitures transportant voyageurs bestiaux marchandises et service postal. Sa mécanique était relativement défaillante et il avait besoin d'être poussé par un second train surnommé « La Néné ».

Il a inspiré une chanson patoisante et croustillante, dont il existe plusieurs versions.

Ci-contre, les paroles de la chanson extraites du livre *Les tacots du Bourbonnais* de Pierre Laederich, éditions de l'Ormet 1993.

La version du groupe bourbonnais Vichy et ses Sources peut s'écouter sur internet.

LA CHANSON DU TACOT Paroles de Claude Audin, 1934

P'r aller à Châtel Perron

Vendre mes œufs, mes cornichons
À Tr'zelles i ai pris le Tacot
Que marcho coum' un escargot
Dans un wagon e mont-vit'ment
À couté d'un' boune maman
Du tandis qu'le mécanicien
S'administro un lit' de vin.

N'restons un quart d'heure sans bouger

Em'demand' si n'von démarrer
L'mécanicien m'dit gentiment
Ben ceux qu'sont pressés, courez d'avant
Au bout d'un d'mi heure n'partons

Mais tounner' dans noute wagon
On s'créions sur les reins d'un viau
Ou su les r'ssorts d'un tomberiau.

Le pour' Tacot cracho, tousso

Car ben asthmatiqu'al esso
Dans un' montée a s'arreta
Pris d'une crampe d'estouma.

L'mécanicien prit un cordon

P'r rafistoler le piston
Pi a nous dit « Faudra pousser
L'tacot p'r l'faire démarrer »

Ne poussons don tous de nout'mieux

À fair'sortir nouté deux yeux
Quand v'là t-i-pas qu'le vieux Tacot
Coumença de piquer un trot.

Coum' un forcené a couro

A tourno a se tortillo
Mais à force de zizouiller
A nous roucha dans le foussé

N'avons roulé sous les sapins

N'y ont écrasé les lapins
Mais en tombant dans les foussés
E'me su mêm'ment maziblé

Mes pour'z'amis i en ai soupé

De ieu Tacot et d'ieu foussés
Tous les croupauds auront des ailes
Quand é'r'prendrai l'Tacot d'Tr'zelles.

LE TRI SÉLECTIF, une démarche écologique et économique

Nous constatons régulièrement des erreurs de tri, voire des dépôts sauvages de déchets qui ont un coût pour la commune et ses habitants. Une plainte a d'ailleurs été déposée par la mairie le 9 novembre 2020 suite à des dépôts illégaux d'encombrants. Ce qui a permis l'audition de la personne qui a reconnu les faits.

Le coût d'une tonne d'ordure ménagère (sacs noirs) est d'environ 55 € par habitant et par an.

Dans l'Allier, environ 230 kg de déchets ménagers sont collectés par an et par habitant. Ils sont soumis à la TGA (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

100 % des emballages (plastique, métal, carton) et des papiers se recyclent.

Pensez à les apporter dans les bornes de tri situées à La Gare, Châtelperron. Il ne faut pas les mettre les uns dans les autres car à Chézy le tri est fait par des souffleries. Inutile de les laver. Ainsi triés et grâce à la vente à des entreprises de retraitement, le coût de la tonne de déchets diminue à 10€/hab./an. Actuellement, 50kg/hab. environ sont collectés dans l'Allier chaque année. Recycler permet aussi de lutter contre l'épuisement des ressources naturelles et le réchauffement climatique.

Une bouteille en verre met plus de 3000 ans à se dégrader dans la nature,

par contre, elle est recyclable à 100 % et à l'infini. Chaque tonne de verre recyclée coûte uniquement 1€/hab./an permettant l'économie de 660 kg de sable et de 1,17m³ d'eau. Jeté dans les ordures ménagères, le verre coûte cher car il pèse lourd et n'est pas dégradé dans l'incinérateur. Attention, seul le verre servant d'emballage se trie (pas la vaisselle).

Les déchets de cuisine et de jardin représentent 33 % du poids des ordures ménagères,

pourtant, ils se compostent et feront un engrais idéal pour vos plantes et potagers. Des composteurs de 300L et 600L sont vendus par le SICTOM (20 et 30 €). Les déchetteries prennent aussi vos déchets de jardin et distribuent gratuitement du compost aux habitants chaque année.



Grâce à votre geste de tri !
Les bouteilles en verre redeviennent des bouteilles.



LA DÉCHETTERIE DE THIONNE

est ouverte les mercredis et samedis
de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

Comme toutes les déchetteries, elle vous permet de déposer l'ensemble de vos déchets dangereux ou encombrants. Vous y trouverez aussi des bornes pour le recyclage des tissus, piles et ampoules.

BON À SAVOIR : les magasins ont l'obligation de reprendre votre ancien électroménager pour l'achat d'un nouveau alors n'hésitez pas !

Réduire nos déchets est un des défis du XXI^e siècle, pour cela, quelques règles simples :

- Refusez :** le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit
- Réduisez :** adaptez votre consommation à vos besoins réels
- Réutilisez :** tout ce qui peut l'être
- Recyclez :** si c'est un emballage ou un papier, il se trie
- Compostez :** c'est bon pour le jardin

Pensez aussi à donner ou vendre ce qui ne vous sert pas mais pourrait être utile à d'autres (pour donner à Jaligny : Mine de rien, à Moulins : Emmaüs, Le Phénix... mais aussi dans les espaces dédiés en déchetterie).

L'équipe municipale vous remercie de votre investissement dans la protection de notre environnement et du portefeuille de chacun !



INTERNET

Solutions pour avoir un bon débit

Les démarches administratives, le développement du télétravail ou encore les loisirs nécessitent un flux internet convenable.

Comment connaître le débit internet que vous recevez à la maison ?

En connectant votre ordinateur ou votre téléphone portable au site **nperf.com** (ou un autre de votre choix), vous accédez aux valeurs entrantes (ce que vous recevez sur votre ordinateur) et sortantes (ce que vous envoyez) délivrées par votre opérateur. Si ce test est inférieur à 1 Mb/s, la navigation sur le web doit être difficile. Un débit plus élevé vous permet d'utiliser toutes les fonctionnalités qu'offre internet actuellement (envoi de données rapides, visioconférence, replay...)

Comment recevoir internet ?

Le réseau cuivre couvre 100 % du territoire français et permet d'être raccordé au téléphone et à internet. Ce réseau sera abandonné progressivement d'ici 2030 au profit de la fibre.

Le déploiement du réseau fibre n'est pour l'instant pas prévu dans notre commune.

En attendant, des solutions existent :

Par satellite. Une parabole doit être installée. Selon l'offre que vous choisirez, l'abonnement mensuel varie de 40 € à 80 €. La Région Auvergne-Rhône-Alpes vient d'annoncer une aide de 600 € sur les frais d'acquisition et d'installation d'un kit satellite nouvelle génération pour les foyers ne pouvant bénéficier de la fibre ou de la 4G. La commune de Châtel Perron est éligible. Plus de renseignements sur **www.auvergne-numerique.fr**

Par le signal 4G des opérateurs mobiles. Il permet à ces derniers de proposer internet à la maison (box 4G). Notre commune, étant en zone blanche, la box est gratuite. Son installation est très simple. Avant de faire ce choix, vérifiez, avec un téléphone portable, le débit capté en 4G chez vous. L'abonnement mensuel est aux alentours de 40 €.

Par faisceau hertzien, via un réseau d'antennes. La société Net and You à Lapalisse est spécialisée dans cette technologie. Elle pourrait la déployer à Châtel Perron. Dans ce cas, le conseil départemental accompagne les communes. Reste à la charge des foyers 360 € pour le raccordement et un abonnement mensuel de 36 €.

POUR ALLER PLUS LOIN, nous vous joignons un questionnaire à nous retourner pour connaître vos besoins internet. Nous pouvons vous aider à le remplir. Nous en ferons la synthèse pour vous proposer des solutions adaptées.



JOURNÉES DU PATRIMOINE 2020

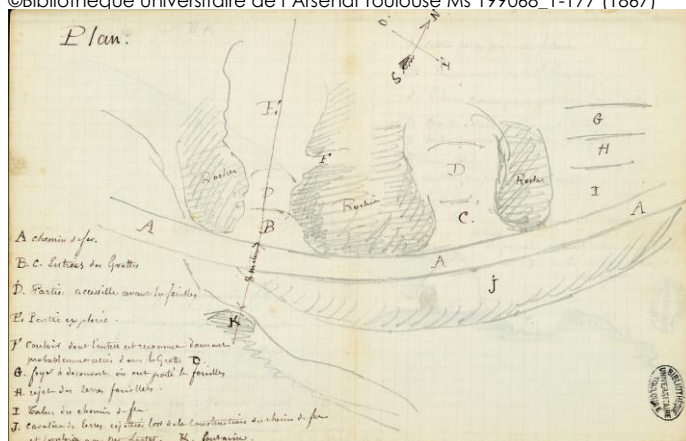
Le vendredi 18 septembre, 30 personnes ont suivi avec intérêt la conférence de Raphaël Angevin, préhistorien et chargé de mission au Service Régional d'Archéologie (Drac Auvergne-Rhône-Alpes). Il a retracé l'historique de La Grotte des Fées puis il a fait part des résultats obtenus suite aux prospections aériennes réalisées en 2019 ainsi que celles menées sur le terrain, aux abords de la grotte. Le rapport de ces opérations archéologiques est consultable sur place et sur demande au Préhistorama. Vous pouvez également avoir un aperçu de ces recherches sur internet en inscrivant « journal open edition paleo 4297 » dans votre moteur de recherche.

Samedi 19 et dimanche 20 septembre étaient dédiés aux randonnées. Les trois balades programmées ont fait le plein, et la théorie de la veille, a laissé place à la pratique avec les explications ludiques et pédagogiques de Raphaël Angevin.

Le site internet de Préhistorama fait peau neuve, il est en cours de construction et sera accessible début mai : **prehistoramachatelperron.sitew.fr**

FOUILLES 2021 du 31 mai au 26 juin 2021. Si le contexte sanitaire le permet, la Drac Auvergne-Rhône-Alpes sous la direction de Raphaël Angevin, en collaboration avec le professeur Harald Floss et en accord avec les propriétaires, réalisera une campagne de fouilles sur le site de la Grotte des fées.

©Bibliothèque universitaire de l'Arsenal Toulouse Ms 199068_1-177 (1867)





ÉVÈNEMENTS / INFOS

Pacte civil de solidarité

Kimberley Ramos et Julien Lasset résidents aux Roches se sont pacsés le 19 novembre 2020.
Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur...

Naissance

Owen Désiré Ouassel Ajmik est né le 24/12/2020.
Félicitations aux parents...

Décès et autres inhumations dans le cimetière

Marie Pejoux le 18/10/2020
Reine Marme le 24/11/2020
René André le 27/11/2020
Madeleine Véron le 29/11/2020
Ginette Gravière le 11/12/2020
Geneviève Collas de Châtelperron le 02/02/2021
Denise Fradin le 14/02/2021

Concessions au cimetière communal

La vente de concessions perpétuelles est supprimée depuis le 1^{er} décembre 2020. Le tarif pour les concessions cinquantennaires reste inchangé (70 € l'emplacement de 2 m²).

Recensement de la population

146 habitants en 2020. Ils étaient 499 en 1921.
Bienvenue aux nouveaux arrivants qui sont invités à venir se présenter à la mairie.

Élections régionales et départementales

À ce jour, elles ont été reportées aux 20 et 27 juin 2021.

Un grand merci à l'association ABAC

Dissoute faute de bénévoles, elle a fait un don à la commune pour le repas des aînés et les cadeaux de Noël des enfants. Compte tenu de la pandémie, le repas des aînés a été reporté et les enfants de moins de 12 ans ont reçu une carte cadeau à l'occasion des fêtes de Noël.

Travaux logement communal et voirie

L'attribution des différents lots a été effectuée le 23 février 2021. Les travaux doivent débuter fin avril.

La commission voirie, après un état des lieux des chemins, a sélectionné la réfection par zonage du chemin de la Jarrie et du chemin de Beaufort à Périssé. Les travaux seront réalisés par la Société Eurovia Vinci courant mai.

Sécheresse 2020

L'État a classé la commune en zone sinistrée.

Lutte contre les chardons

La municipalité a sollicité la Préfecture afin de bénéficier du dispositif de lutte contre les chardons.

Défibrillateur cardiaque

Depuis mars 2021, la mairie dispose d'un défibrillateur cardiaque automatisé externe, situé à proximité du secrétariat. Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser celui-ci.

Et maintenant, UN P'TIT EXERCICE DE MÉMOIRE...



HORAIRES D'OUVERTURE de la MAIRIE

Du lundi au jeudi : de 13 h à 17 h 30

Le vendredi : de 13 h à 15 h

Tél. : 04 70 34 71 41

E-mail : mairie-chatelperron@wanadoo.fr

Site : <http://chatelperron.interco-abl.net>

Réponses aux petites questions du n° 20

Les Roches se nommaient La ferme de la Queue de l'Étang. Le Vernat se situait à proximité des Dézards. Le ruisseau du Graveron s'appelait Têche ou Petite Têche. Celui des Chartiers s'appelait le Matou.

Pas de réponses pour Madagascar.

Était-ce l'ancienne appellation du Consort ?

Contacts :

Madame le Maire Maria Schneider : 06 70 95 93 95

1^{er} adjoint Antoine Santarelli : 06 13 29 17 31

2nd adjoint Christian Veron : 06 89 32 38 14

